

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4420)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL84

présenté par
M. Goasdoué, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« statuent »,

le mot :

« statue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.